**REGLEMENT INTERIEUR**

**LE CA PEYMEINADE en quelques mots (fonctionnement, règlement, guide des adhérents)**

Le Ca Peymeinade est un club de cyclisme (VTT + route) régit par la Loi de 1901 des Associations à but non lucratif.

L’ensemble de l’équipe dirigeante est composé de membres bénévoles.

**1- L’ORGANIGRAMME**

Le bureau directeur sera réactualisé prochainement :

Pour info N° de portable -du président : Mr Christophe Chaumet-Lagrange (tél : 0661457463)

-de la trésorière : Mme Jocelyne Boyer (tél : 0699029938)

-du trésorier adjoint : Mr Eric Lopez (tél : 0683052078)

Le conseil d’administration de 15 membres comprend en plus du bureau directeur :

-Mr Claude Boyer

-Mr Patrick Pelenc

-Mr Laurent Crommelinck

-Mr Philippe Guignon

- Mr Yann Chiris

Les Entraineurs diplômés (FFC ou d’état) :

-Mr Joris Bagnol (tél : 0603211758)

-Mr François Basile (tél : 0620225922)

-Mr Claude Boyer (tél : 0607986789)

-Mr Christophe Chaumet-Lagrange (tél : 0661457463)

-Mr Jean-Pierre Férrier (tél : 0695010696)

-Mr George Ghibaudo (tél : 0613421504)

-Mr Philippe Guignon (tél : 0612521311)

-Mr Claude Santi (tél : 0689958221)

-Mme Beatrice Gelin (tél :0695012511)

-Mme Christelle Pelinq (tél : 0644973234)

**2- COMMUNICATION**

Informations par le Facebook du Club (résumés des compétitions, évènements passés ou futurs qui rythment la vie du club) : **CA Peymeinade VTT**

Pour nous contacter par mail : **clubcapeymeinade@gmail.com**

Pour les sortie route du Dimanche abonnez-vous au **Strava CA Peymeinade**

Site Web **capeymeinade.com**

Nous communiquons principalement par Mail, il est important de nous communiquer une adresse valide (éventuellement plusieurs adresses en cas de plusieurs représentants légaux)

**3- DEROULEMENT DES ENTRAINEMENTS**

Les entraînements ont lieu le Mercredi (Ecole de Vélo + Club Compétition), le Samedi (Club Compétition) et le Dimanche (Sortie route adulte + Club Compétition).

- LE MERCREDI :

Ecole de Vélo (Loisir) + Club Compétition de 14h à 16h30 - 17h. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents avant 14h et après 17h. Ils devront signer une autorisation parentale s’ils désirent que leur(s) enfant(s) rentre(nt) seul(s) de l’entraînement.

Les parents devront obligatoirement informer l’entraîneur quand ils déposent et reprennent leur(s) enfant(s).

L’entraineur devra posséder les coordonnées des parents des enfants ou de la personne responsable, (cette personne s’engage à être joignable et disponible pendant les horaires d’entrainements) qu’il a dans son groupe et les parents celles de l’entraineur (téléphone portable pour être joignable en cas de nécessité : problème météo, chute, communication urgente des parents)

Il procédera à la constitution des groupes et à l’appel. Il est le seul à décider des modifications de groupes.

Les enfants sont répartis par groupe de niveau et d’âge.

Il définira un programme en fonction des objectifs à venir (passage de grades, compétition, randonnée…)

L’entrainement a lieu au Bike Park de Peymeinade, chemin de Peygros. Il sera déplacé à Saint-Cézaire (lieu de la Compétition du Club) en fin de saison.

En cas de chute, la conduite à tenir par les entraineurs sera d’apporter les premiers soins à la victime, de prévenir les secours s’il y a lieu puis de prévenir les parents. Pour rappel, même si les accidents graves sont rares lors de la pratique du VTT en cross-country, les chutes sont fréquentes. Dans l’immense majorité des cas, elle ne nécessite que peu de soins.

Chaque entraineur se réserve le droit de modifier le lieu de l’entrainement : il aura à sa charge de prévenir l’ensemble des adhérents de son groupe.

Seuls les entraineurs sont habilités à décider du changement de groupe de niveau de l’enfant.

- LE SAMEDI :

Uniquement pour les compétiteurs.

Il peut exceptionnellement être déplacé ou modifié : les compétiteurs seront systématiquement informés par SMS.

Il n’y a pas d’entrainement pendant les vacances scolaires sauf décision explicite des entraineurs (informations par SMS, Mail, Facebook).

Des stages (Trial, DH, préparation spécifique compétition), des randonnées (loisir) peuvent-être organisés durant l’année. Les parents et enfants en seront informés à l’avance par mail, facebook…

- LE DIMANCHE :

Sortie route organisée par Mr Boyer Claude avec toutes les informations sur le parcours à retrouver sur le Strava CA Peymeinade.

Il existe deux groupes de niveaux différents déterminés en fonction des volontés de chacun, le matin même.

Il est rappelé à tous les participants à la sortie du dimanche les règles de bonnes conduites (respect notamment du Code de la route) établies par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et du Sport avec la Fédération de Cyclotourisme : « Les bons réflexes pour rouler en groupe » disponible sur internet.

Le CA Peymeinade ne serait être tenu pour responsable d’un comportement inadapté.

**4- LE MATERIEL**

Le vélo doit être impérativement en bon état de marche, à savoir :

-Pneus gonflés

-freins fonctionnels

-chaîne huilée

-vitesses réglées

L’enfant doit posséder sur lui un kit de réparation comprenant au minimum une chambre à air.

Le CA Peymeinade décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse de matériel (vélo, téléphone portable…) durant l’entrainement.

**L’entraineur se réserve le droit de refuser un enfant pour non respect des consignes.**

**5- LE CYCLISTE**

Il doit avoir une tenue adaptée à la température extérieure.

Prévoir une protection type « K-way » en cas de temps menaçant ou pluvieux.

Il est impératif que le cycliste porte les protections suivantes :

-casque

-gants longs

-lunettes

- gourde (éventuellement barre de céréales)

**6- ADHESION cout total 225 €**

***Comprend (la cotisation au club de 25 €, licence jeune 51 €, la tenue du club, et le reste participe à l’accueil de vos jeunes tous les mercredis sur environ 10 mois et 4 jours par mois)***

***Cette cotisation peut évoluée suivant le montant de la licence selon la catégorie***

***EX : à partir de JUNIOR 261€***

**Réduction pour le 2eme et 3eme de la fratrie**

Seuls les dossiers d’inscription complets seront acceptés (avec règlement intérieur et le paiement de la cotisation à l’ordre du CA PEYMEINADE) et rendu au plus tard le mercredi 30/09/2021.

Votre enfant ne sera plus accepté à l’entrainement au-delà de cette date.

A réception des dossiers complets, le club procédera à la demande de licence qui vous sera transmise **par mail** ultérieurement.

**DOCUMENT A FOUNIR**

- carte d’identité RECTO/VERSO en cours de validité ou passeport

- 1 photo d’identité (mettre au dos le nom et prénom de l’enfant)

- 1 certificat médical portant la mention **« PRATIQUE DU VTT EN COMPETITION »** (obligatoire même si l’enfant ne fera pas de compétition)

Une fois l’inscription validée aucun remboursement ne pourra être demandé quelque en soit la raison.

**7- DROIT A L’IMAGE**

Votre enfant sera susceptible d’apparaître sur des photos postées sur notre FaceBook, Site etc…

Nous vous demanderons de signer (ou pas) une autorisation de diffusion de son image.

Pour tout complément d’informations n’hésitez-pas à nous contacter

Bien Sportivement